

**137 h**

**Comprenant**

### Obligatoire

- 74 h d'enseignement du T.F.H. les 4 niveaux + Métaphores (base de l'IKC)
- 21 h de « Anatomie / Physiologie »
- 21 h de cours modulables parmi : Ethique, objectif, communication et installation professionnelle

### Peuvent être comprises

- 7 h en ateliers de « Pratique » en T.F.H
- 14 h de révision de T.F.H et de validation des acquis de compétences en T.F.H. (devant un jury de 2 instructeurs en T.F.H)

### POUR ARRIVER AUX 500 heures

363 h de formation que l'étudiant peut choisir parmi celles listées comme comptabilisables par la FFKS et parmi lesquelles il peut y avoir :

Un maximum de 70 h composées d'heures de doublement de cours

Un maximum de 30 heures d'ateliers de pratique encadrés par un enseignant.

**Parmi les 500 heures de cours obligatoires**

### SEANCES PERSONNELLES

Le candidat devra apporter la preuve qu'il a reçu 10 séances personnelles en Kinésiologie Spécialisée, validées par un professionnel qualifié, de préférence différent du formateur

### SEANCES CLIENTELE

Fournir le compte rendu de 50 séances données à des « clients ».

### SUPERVISION

Le candidat s'engage à recevoir une supervision trimestrielle pendant les deux premières années de son exercice professionnel et à continuer à recevoir une supervision pendant toute sa vie professionnelle.

### FORMATION

A partir de la troisième année après l'installation comme professionnel, le kinésologue spécialisé® devra continuer à se former et apporter la preuve qu'il suit au minimum 4 jours de formation continue en accord avec son activité de kinésologue spécialisé, sur chaque période de 2 ans.